

EVOLUTION DE CARRIERE

- Soit carrière dans **la fonction publique** (Catégorie A)

La carrière de puéricultrice se déroule sur deux corps différents selon le milieu d'exercice :

- Fonction publique hospitalière
- Collectivités territoriales (Département, Mairie,...)

Le corps des puéricultrices comprend trois grades :

- Puéricultrice de classe normale
- Puéricultrice de classe supérieure
- Puéricultrice hors classe ou cadre de santé

- Soit carrière en **secteur privé**

Le statut s'applique selon la convention collective adoptée par l'établissement et/ou le code du travail.

Informations valides sous réserve de modification:

Sept 2017



« Cette formation est financée par le Fond Social Européen et la Région Réunion. L'Union Européenne et la Région Réunion

Réalisation : B. Lufeaux

ECOLE DE PUERICULTRICES PUERICULTEURS

Association St François d'Assise
CS 81010

97 404 SAINT DENIS CEDEX

LA REUNION

www.asfa.re

Mail: formatrice.ep@asfa.re

Tel: 02 62 90 87 77

Fax: 02 62 90 87 78



ECOLE DE PUERICULTRICES PUERICULTEURS

**Saint Denis
-La Réunion-**

Pour toute information complémentaire, consulter le site de l'ASFA sur :

www.asfa.re

(onglet « établissements »,
rubrique « école de puéricultrices »)

SE PROFESSIONNALISER DANS LA SANTE et LES SOINS A L'ENFANT... UNE SPECIALISATION...

PUERICULTRICE, PUERICULTEUR....

Infirmier (ère) ou sage-femme spécialisé (e) assurant des fonctions de prévention, de soin, d'éducation, auprès de l'enfant et de son environnement, ainsi que l'administration des établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans.

La finalité professionnelle est de promouvoir le bien-être et la santé de l'enfant (de la période intra-utérine à l'adolescence) en partenariat avec d'autres professionnels.

Ses missions :

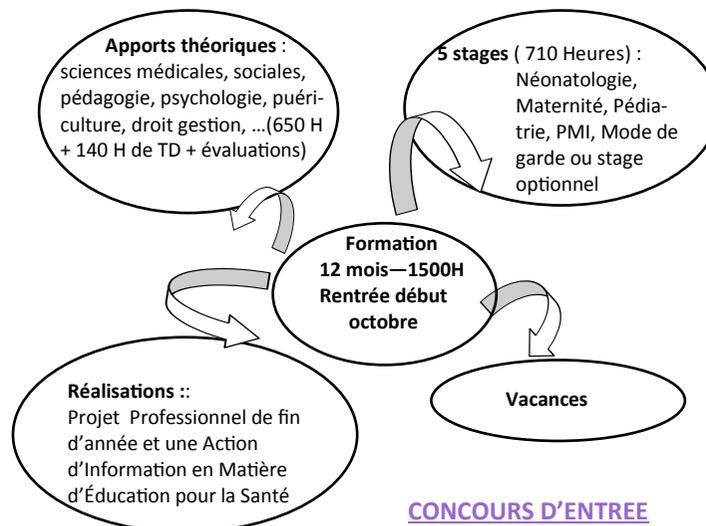
- apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques de l'enfant dans son environnement familial et institutionnel pour l'aider à acquérir son autonomie
- assurer et faire assurer des soins de santé aux enfants
- respecter et protéger les droits de l'enfant
- participer à la promotion de la profession et à la collaboration avec les autres professionnels.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Soit être titulaire d'un :
 - **Diplôme d'État d'Infirmier**
 - **Diplôme d'État de Sage-femme**
- Soit être inscrit comme étudiant en dernière année d'études d'Infirmier ou de Sage-femme
- Dispositions particulières mises en place lors de:
 - la sélection
 - la fin de formation (remise d'une attestation) pour les personnes titulaires d'un diplôme étranger d'Infirmier ou de Sage-femme, non validé pour l'exercice de la profession en France.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Capacité d'accueil: 17 étudiants par promotion



CONCOURS D'ENTREE

Organisé par chaque école, au niveau régional
 - Période d'inscription : Décembre/Janvier
 - Période du concours : Avril/Mai

COÛT DE LA FORMATION

- **Droits d'inscription au concours 2018:** 100 €

2 Épreuves d'Admissibilités (Écrites)		
Nature des épreuves	40 questions à choix multiples et 10 questions à réponses ouvertes et courtes	Tests psychotechniques
Objectifs	Vérifier les connaissances des candidats	Évaluer les capacités d'analyse et de synthèse
Durée	1H 30	1H 30
Notation	Sur 20 points	Sur 20 points
1 Épreuve d'admission (Orale)		
Nature de l'épreuve	Étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel IDE	
Durée	Exposé de 10 minutes suivi d'une discussion avec le jury Total 20 minutes	
Notation	Sur 20 points	

- **Frais de scolarité 2017-2018**(sous réserve de modification pour la rentrée 2018) :
 - Admission à titre individuel : 3250 €
 - Admission avec prise en charge financière : 9750 €

- Aides financières possibles :

- Promotion professionnelle pour le secteur public (employeur)
- Congé individuel/formation Professionnelle selon le secteur public ou privé (FONGECIF, UNIFAF, ANFH)
- ASSEDIC pour les demandeurs d'emploi en fin de contrat à durée déterminée (Pôle Emploi)
 - Bourse régionale possible: selon situation: dossier à télécharger en Aout/sept. avant la rentrée (Cf. site Conseil régional: www.regionreunin.com).

APRES LA FORMATION ... LIEUX D'EXERCICE

- Services hospitaliers de soins/réadaptation :
 - Maternité, Néonatalogie, Unité Mère-enfant ,
 - Lactarium
 - Urgences pédiatriques, soins intensifs néonataux
 - Réanimation néonatale et infantile
 - Pédiatrie & Chirurgie infantile
 - C.A.M.S.P., Services enfants handicapés
 - Unité d'adolescents & pédopsychiatrie
- Établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans :
 - Crèches (collectives, familiales, parentales), jardins d'enfants, micro-crèches...
 - Relais assistantes maternelles
 - Pouponnière,...
- Autres structures :
 - Services de PMI du Conseil Général
 - Santé scolaire
 - Centres maternels
 - Écoles de formation professionnelle (privées, publiques, Education Nationale, ...)